

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 17/07/2017

Affiché le 17/07/2017

Affiché le

ID : 033-213301955-20170614-192017-DE

Bureau  
Le Maire

N° : 19/2017

**Objet : Bibliothèque – Opération de « désherbage »**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Françoise DUPIOL-TACH.

**Convocation du 08 juin 2017.**

Considérant qu'un certain nombre de livres et documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Grignols sont soit inutilisés, soit dans un état ne permettant plus leur utilisation normale, ceux-ci doivent être réformés.

Cette opération dite « opération de désherbage » est prévue début septembre en collaboration avec l'équipe « biblio.gironde ».

Il convient de déterminer la destination de ces ouvrages qui seront réformés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise l'opération dite de désherbage des documents mis en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Grignols,

- décide de la destruction des ouvrages abimés et des ouvrages contaminés par des parasites ; ces ouvrages seront déposés dans les containers de tri sélectif prévus à cet effet.

- décide de mettre en vente les ouvrages en bon état au prix de 0,50 € pièce, à l'occasion du TELETHON qui se déroulera sur la commune début décembre. Les recettes de cette vente seront reversées en totalité au profit de l'AFM TELETHON.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 07 juillet 2017.

Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.

